



Autour du préfet de Haute-Corse, Gérard Gavory, et du maire de Penta di Casinca, Yannick Castelli, les autorités ont fait l'état des lieux.

L'Etat et la commune au chevet des habitants

Dès 9 h 30, hier, ils étaient réunis à l'hôtel de ville de Follèlli pour faire le point sur les sites impactés par les intempéries. Autour de la table, le préfet de Haute-Corse, Gérard Gavory, le directeur départemental des territoires et de la mer, Pascal Vardon, le maire de Penta di Casinca, Yannick Castelli, ainsi que les services de secours et de gendarmerie.

Objectif: faire un état des lieux de la situation, et tracer les pistes de travail pour éviter ce type d'événements catastrophiques.

Du reste, les autorités ont pu constater par la suite l'ampleur des dégâts sur les lieux même du sinistre, au chevet des habitants. Pour mieux mettre en œuvre les dispositifs adéquats.

"Une bande de retrait, dans laquelle la présence d'habitations n'est plus possible, a été délimitée à la suite des intempéries de 2015 pour mettre les populations hors de danger, rappelle le préfet de Haute-Corse. Dans cette zone, des négociations ont été engagées avec les propriétaires pour un

rachat à l'amiable des maisons par l'Etat, dans le cadre du fonds Barnier, aux fins de démolition. En dehors de cette bande de retrait, les propriétaires ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de créer une zone refuge en hauteur, avec le soutien financier de l'Etat, pour se mettre en sécurité."

Deux options urgentes de court terme, donc, mais a priori pas de travaux d'aménagements imminents. "Le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI, ndlr) sur la commune date de 2001, explique Gérard Gavory. Une révision a été entreprise et des études, en voie d'aboutissement, sont en cours. Cela permettra de définir les infrastructures nécessaires, des retenues par exemple, ou l'élargissement du lit de la rivière, pour prévenir en amont les inondations. Mais c'est une action de plus long terme, portée par la communauté de communes à l'échelle du bassin-versant. L'Etat sera à ses côtés pour financer ces études et ces investissements à travers un plan d'aménagement et de prévention des inondations."

J. M.